

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Pierre DURIEUX).

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,  
PEYRARD Guy et SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : Néant.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération de  
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020  
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour  
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la  
fixation des tarifications des différents services communautaires.

Il fait part au Bureau qu'il y a lieu de voter le tarif de vente  
appliqué aux usagers dans le cadre du service de portage de repas à  
domicile, et ceci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

M. CIBERT, Vice-Président, propose au Bureau de se  
positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire  
et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- vote la modification tarifaire suivante applicable au 1<sup>er</sup> janvier  
2024 pour le portage de repas à domicile :
  - o 8,90 Euros par repas pour les particuliers,
  - o 0.90 Euros par potage pour les particuliers,
- charge le Président et le Vice-Président en charge de ce dossier  
de mettre en œuvre la présente cette décision,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la  
présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code  
Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres :

En exercice : **8**

Présents : **8**

Ayant pris part au vote

(vote public) : **8**

o Pour : **8**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Date de convocation :

**Le 10 novembre 2023**

Date d'affichage :

**Le 10 novembre 2023**

**DECISION N° :**  
**DB/2023-11-15/21**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Portage de repas à  
domicile**

**Tarifs 2024**

**AR Prefecture**

043-244300307-20231115-DB2023111521-AU  
Reçu le 20/11/2023

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Pierre DURIEUX,  
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*

**AR Prefecture**

043-244300307-20231115-DB2023111521-AU  
Reçu le 20/11/2023